



Conférence sur les places d'apprentissage 2011

Mesures visant à accroître la mobilité professionnelle

1. Situation initiale

La mondialisation du marché du travail appelle la formation professionnelle à relever de nouveaux défis. La mobilité professionnelle figure parmi les éléments clé de l'aptitude à l'emploi des travailleurs et de la compétitivité des entreprises suisses. Dans ce contexte, des mesures s'avèrent nécessaires pour faciliter la mobilité professionnelle des personnes en formation et les préparer ainsi de façon optimale aux exigences du monde du travail. En outre, la mobilité contribue à une meilleure compréhension du système dual de la formation professionnelle au-delà des frontières.

La collaboration entre la Confédération, les cantons et l'économie, tout comme l'interaction entre la théorie et la pratique à travers son lien fort avec le monde du travail font du système suisse de la formation professionnelle un modèle de réussite. Toutefois, eu égard à la mondialisation de l'économie, aux développements de la politique de la formation et aux changements démographiques, des mesures contribuant à la promotion de la mobilité professionnelle s'imposent. Il s'agit notamment d'améliorer les conditions générales.

La mobilité professionnelle se réfère aussi bien aux changements géographiques qu'aux changements d'un champ professionnel à l'autre. Dans les deux cas, les connaissances linguistiques et les compétences interculturelles peuvent s'avérer capitales.

Dans une enquête réalisée par le Crédit Suisse auprès des PME suisses datant de 2010, le plurilinguisme est cité comme l'un des instruments les plus importants dans l'environnement de travail mondialisé¹. La nouvelle loi sur les langues entrée en vigueur en 2010 tient compte de l'importance de l'enseignement des langues (étrangères). En vertu de celle-ci, la Confédération et les cantons s'engagent en faveur d'un enseignement des langues étrangères qui assure, au terme de la scolarité obligatoire, des compétences dans une deuxième langue nationale au moins, ainsi que dans une autre langue étrangère. Conformément à la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), l'objectif d'ici 2016-2017 est que tous les élèves aient fait, au moment du passage au niveau secondaire II, l'expérience d'au moins deux langues étrangères². Au degré secondaire II, il est ensuite possible de bâtir sur cette base et d'approfondir les compétences acquises.

¹ Grandes tendances 2010 – Chances et risques pour les PME. Thème principal : la mondialisation, Credit Suisse Economic Research.

² Découlant de la stratégie pour l'enseignement des langues définie en 2004 et du projet d'harmonisation de la scolarité obligatoire HarmoS.

Défis à relever pour la formation professionnelle

Mobilité en Suisse et à l'étranger : saisir les chances

Face à la globalisation de la concurrence, la demande en personnel qualifié pouvant justifier de connaissances en langues étrangères et de compétences interculturelles ne cesse d'augmenter. La mobilité au-delà des frontières linguistiques (internes ou externes) est largement ancrée dans les écoles et les hautes écoles de culture générale, mais demeure ponctuelle au niveau de la formation professionnelle. Les possibilités offertes par le programme-cadre européen d'éducation et de formation tout au long de la vie (LLP) pour les personnes en formation, les responsables de la formation professionnelle et les écoles professionnelles sont encore très peu connues, tout comme les offres permettant aux personnes en formation de suivre une partie de leur formation à l'étranger.

Internationalisation de la formation professionnelle

Comme l'a constaté le Conseil fédéral dans sa stratégie internationale dans le domaine « formation, recherche et innovation » adoptée en juin 2010, les qualités du système suisse de la formation professionnelle sont trop peu connues³. Son manque de reconnaissance à l'échelon international peut avoir, sur le long terme, des retombées négatives en Suisse sur la perception des forces du système et sur la demande en formation professionnelle. Consolider la participation aux programmes internationaux de mobilité contribue à augmenter le degré de notoriété de notre système de formation à l'étranger.

Lutte contre le chômage des jeunes

Le baromètre des jeunes arrivant sur le marché du travail après une formation professionnelle initiale élaboré par le Moniteur suisse du marché de l'emploi de l'Université de Zurich et publié pour la première fois en 2010 indique que l'offre de places proposées par les entreprises évolue vers un niveau de qualification plus élevé ces dernières années. Aujourd'hui, la formation et la formation continue, ainsi que l'expérience pratique jouent un rôle déterminant dans la réussite que rencontrent les personnes qui ont suivi une formation professionnelle initiale sur le marché du travail. Les stages en Suisse et à l'étranger à l'issue de la formation offrent la possibilité d'engranger des expériences professionnelles et d'acquérir ou d'approfondir des connaissances dans une langue étrangère.

Promotion des langues étrangères

Dans le cadre de la formation professionnelle, il est donné plus ou moins de poids à la promotion des langues étrangères selon la profession. Au vu de l'internationalisation de l'économie, les compétences linguistiques joueront toutefois un rôle croissant à l'avenir. Outre la promotion de l'enseignement bilingue p. ex., les programmes favorisant la mobilité revêtent aussi une grande importance pour la promotion des langues étrangères.

2. Mesures visant à accroître la mobilité professionnelle

L'objectif prioritaire est l'accroissement de la mobilité professionnelle au cours des cinq prochaines années (2012 – 2016). De manière générale, il s'agit de mettre en avant les offres actuelles pendant et après la formation professionnelle initiale ainsi que dans le cadre de la formation professionnelle supérieure. En outre, il y a lieu de mieux exploiter les opportunités disponibles pour lancer de nouvelles activités de mobilité mais aussi la marge de manœuvre légale dans le cadre de l'enseignement des langues.

Les partenaires de la formation professionnelle s'engagent à encourager la mobilité professionnelle et les langues étrangères dans la formation professionnelle. Les

³ Davantage d'informations : <http://www.sbf.admin.ch/bfi-international.pdf>

mesures reprises ci-dessous s'inscrivent dans le cadre du partenariat sur la formation professionnelle et font partie du domaine de compétences des partenaires.

Programmes de mobilité

- **Les partenaires de la formation professionnelle s'engagent à encourager la mobilité professionnelle dans la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle supérieure.**
- **Les partenaires de la formation professionnelle veillent à ce que toutes les personnes intéressées disposent des informations relatives aux offres visant à accroître la mobilité.**
- **Les partenaires de la formation professionnelle veillent ensemble à sensibiliser les personnes en formation, les étudiants, les employés et les entreprises à l'importance de la mobilité professionnelle.**

Enseignement des langues étrangères

- **Les partenaires de la formation professionnelle s'engagent à promouvoir les langues étrangères dans la formation professionnelle.**
- **Les partenaires de la formation professionnelle s'engagent, dans le cadre des possibilités légales, à améliorer les connaissances des langues étrangères.**

2.1. Mesures dans le domaine de la mobilité nationale et internationale

a) Accroissement de la mobilité professionnelle

Les programmes de mobilité peuvent se déployer à des niveaux complètement différents, que ce soit dans le cadre d'offres proposées par des organisations et institutions nationales, au niveau des branches ou des associations ou au niveau d'une entreprise. Or, les offres de mobilité sont souvent trop peu connues. De plus, les entreprises et les associations font preuve d'une certaine réticence, les personnes en formation ne pouvant pas être actives dans l'entreprise pendant la durée de leur séjour à l'étranger. L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie analyse actuellement les offres existantes et tire au clair les besoins des partenaires impliqués, ainsi que les conditions générales requises en vue d'un déroulement optimal.

- **Les partenaires de la formation professionnelle s'engagent, dans leur domaine d'attribution, à ce que les personnes en formation, les étudiants, les entreprises et autres responsables impliqués soient au courant des offres de mobilité existantes. Les exemples concrets permettent de mettre en évidence l'utilité sur le plan personnel et sur celui de l'entreprise. Les responsables cantonaux des échanges contribuent, en tant qu'intermédiaires, au transfert d'informations entre entreprises, écoles professionnelles et la Fondation ch.**
- **D'ici à la Conférence sur les places d'apprentissage 2012, la Confédération élabore en concertation avec les partenaires de la formation professionnelle un concept relatif à l'accroissement de la mobilité professionnelle. Ce concept contient des mesures et des objectifs concrets et indique les différentes possibilités d'encouragement.**
- **Les besoins et les préoccupations des partenaires de la formation professionnelle sont pris en compte pour l'élaboration du concept.**

b) Promotion d'activités dans le cadre du LLP

Depuis 2011, il est possible de lancer des projets en Suisse dans le cadre du programme-cadre européen d'éducation et de formation tout au long de la vie (LLP). De 2011 à 2013, la Confédération contribue au programme-cadre de l'UE à hauteur de 14 à 16 millions de francs par année. La mise en œuvre des activités décentralisées du programme relève du domaine de compétence de la Fondation ch (p. ex. mobilité, partenariats, projets multilatéraux).

- **Les partenaires de la formation professionnelle intensifient la réalisation de projets dans le cadre du programme LLP. Dans leur domaine d'attribution, ils veillent à ce que les institutions de formation, les membres des associations et d'autres intéressés au projet aient connaissance des opportunités qu'offre le LLP et de son utilité. En 2012, la Confédération projette de lancer un appel national dans ce sens. L'objectif est d'exploiter pleinement le volume financier annuel disponible pour la formation professionnelle (environ 3 millions).**

c) Promotion des séjours dans d'autres régions de Suisse ou à l'étranger

La promotion de séjours linguistiques dans d'autres régions de Suisse ou à l'étranger accroît la mobilité et la flexibilité des jeunes, ce qui est d'autant plus important que l'évolution démographique continuera, au cours des prochaines années, d'accroître les écarts régionaux qui existent entre l'offre et la demande sur le marché des places d'apprentissage.

- **Les partenaires de la formation professionnelle s'engagent à ce que les personnes en formation soient sensibilisées, à partir de l'année scolaire 2012-2013, à la possibilité de suivre un stage ou une partie de la formation professionnelle initiale dans une autre région linguistique ou à l'étranger. Dans le cadre de leurs attributions et du concept global restant à élaborer, ils créent les conditions nécessaires et veillent à ce que toutes les personnes intéressées disposent des informations sur les offres de la mobilité professionnelle.**

Utilité des programmes de mobilité

Pour les personnes en formation

- Amélioration des connaissances en langues étrangères
- Apprentissage de nouvelles méthodes et techniques de travail
- Rencontre avec d'autres cultures (d'entreprise) et mentalités
- Développement personnel : promotion de qualifications clés comme la flexibilité, la tolérance, l'ouverture d'esprit et les compétences interculturelles

Pour les entreprises

- Opportunité de conquérir de nouveaux marchés et de connaître de nouveaux partenaires⁴
- Accroissement de l'autonomie des personnes en formation
- Instrument du développement et du choix du personnel
- Expression de l'engagement et de l'innovation dans la promotion des personnes en formation

⁴ Le Ministère fédéral allemand de l'Education et de la Recherche, qui promeut depuis des années les programmes d'échanges avec divers pays, déclare dans son rapport 2011 sur la formation : « Grâce à la nette implication de l'économie, les projets d'échanges présentent un lien plus direct à la pratique et contribuent de ce fait à ce que les personnes en formation obtiennent un gain élevé de compétences spécialisées. Le principe de la réciprocité à la base des programmes d'échanges bilatéraux apporte une contribution fondamentale au réseautage transfrontalier et à l'échange d'expériences entre les acteurs impliqués. »

2.2. Mesures dans le domaine de l'enseignement des langues étrangères

a) Enseignement des langues étrangères

A l'heure actuelle, les offres disponibles visant à promouvoir les compétences linguistiques des jeunes en formation sont très diverses, ce qui s'explique aussi par des besoins très variables d'un champ professionnel à un autre :

- En vertu de l'art. 15, al. 4, de la loi sur la formation professionnelle, les ordonnances sur la formation fixent les modalités de l'enseignement obligatoire dispensé dans une deuxième langue.
 - Conformément à l'art. 20 de l'ordonnance sur la formation professionnelle, les écoles professionnelles veillent à ce que l'offre de cours facultatifs et de cours d'appui soit équilibrée. Elles proposent notamment des cours facultatifs de langues.
 - L'art. 6 de la loi sur la formation professionnelle définit que la Confédération peut encourager les mesures qui favorisent la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques. En font notamment partie la promotion du plurilinguisme, en veillant en particulier à la diversité des langues d'enseignement ainsi qu'à la formation des enseignants sur le plan linguistique, ainsi que les échanges d'enseignants et de personnes en formation entre les régions linguistiques, s'ils sont soutenus par les cantons, les organisations du monde du travail ou les entreprises.
 - En vertu de l'art. 15, al. 2, de la loi sur les langues, la Confédération et les cantons encouragent, dans le cadre de leurs attributions, le plurilinguisme des enseignants et des apprenants.
- **La Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail s'engagent à ce qu'une attention particulière soit accordée à l'enseignement des langues étrangères dans le cadre des réformes de la formation professionnelle. La marge de manœuvre laissée par la législation sur la formation professionnelle est mise à profit.**
- **D'ici à la conférence sur les places d'apprentissage 2012, un concept comprenant des objectifs et des mesures sera élaboré et présentera comment encourager l'enseignement des langues étrangères dans la formation professionnelle.**
 - **Dans le cadre du concept à élaborer, il sera tenu compte de différentes formes d'enseignement (par ex. l'enseignement bilingue), des besoins spécifiques aux professions et au pays, des demandes des entreprises (en particulier les PME), du financement ainsi que d'autres facteurs et domaines (par ex. l'enseignement de la culture générale)**

Utilité des connaissances en langues étrangères

Pour les personnes en formation

- La formation professionnelle initiale doit assurer une entrée optimale dans la vie active.
- Les connaissances en langues étrangères jouent un rôle central dans un marché du travail mondialisé.
- Les connaissances en langues étrangères sont également importantes pour la participation à la société.

Pour les entreprises

- Meilleure formation (également en vue d'un futur engagement)
- Les connaissances en langues étrangères sont utiles pour le contact à la clientèle, notamment dans la conquête de nouveaux marchés.
- Pas d'absence supplémentaire dans l'entreprise grâce à des formes d'enseignement comme l'enseignement bilingue ou les cours facultatifs
- Réglementations spécifiques aux branches possibles (p. ex. anglais spécialisé)